

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 435

27 février 2009

### SOMMAIRE

Amalthee S.A. ....	20851	LeClair S.A. ....	20844
Asturenne S.A. ....	20837	L & M Rohstoffhandelsgesellschaft GmbH & Co. KG ....	20834
Atreyu S.A. ....	20867	LP1 Finance S.à.r.l. ....	20842
Atreyu S.C.A. ....	20867	LP2-4 Finance S.à.r.l. ....	20842
Biscolux Holding S.A. ....	20836	Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l. .....	20844
Brindisi S.A. ....	20872	Mast Finance S.A. ....	20876
Caledonian Holding S.A. ....	20839	Medex Financial S.à.r.l. ....	20865
Cerasus Services S.à r.l. ....	20841	MH Germany Property 25 S.à r.l. ....	20854
Cheshunt Luxembourg S. à r.l. ....	20860	MH Germany Property 29 S.à r.l. ....	20845
C.I.I. Luxembourg, Sàrl ....	20845	MH Germany Property 30 S.à r.l. ....	20847
CyberTech Europe ....	20880	MH Germany Property XX S.à r.l. ....	20856
D'co S.à r.l. ....	20838	MORSUM Société Anonyme ....	20875
Electrofin S.A. ....	20843	Oredisio Finance S.A. ....	20849
European Capital Investments (Luxem- bourg) S.A. ....	20838	P5 Luxembourg S.à r.l. ....	20839
Fred Alger International Advisory S.A. ...	20838	PB Holdings Luxembourg ....	20860
G.E. Credit Corporation Holding SAH ...	20839	PG Silver S.A. ....	20840
General Technic S.à r.l. ....	20838	Relco Group Holding S.A. ....	20858
GoPaye S.à r.l. ....	20865	Samaya S.A. ....	20834
Groupe Nature et Vitalité Europe Holding S.A. ....	20837	Sigma Invest S.A. ....	20858
Heler S.A. ....	20843	Silbiotec Uno S.A. ....	20850
Holding Business International S.A. ....	20841	Skirnerinvest S.A. ....	20840
Immobilier Green S.A. ....	20854	Sphere Time International ....	20865
Immobilière An Zierden, s.à r.l. ....	20857	Takeoff Luxco 2 S. à r.l. ....	20848
ITT Industries Holdings S.à r.l. ....	20854	Vicus Invest SCI ....	20866
Jet Cruising S.A. ....	20866	Viking Investments S.à r.l. ....	20844
Jewels Manufacturing S.A. ....	20872	Whirlwind Participations S.A. ....	20834
La Coupe S.à.r.l. ....	20853	Z Alpha S.A. ....	20842

**Whirlwind Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 109.805.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009019566/5770/12.

(090020247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Samaya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 131.518.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009019567/5770/12.

(090020253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**L & M Rohstoffhandelsgesellschaft GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 144.461.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER, mit Amtssitz in Redange-sur-Attert.

Sind erschienen:

1. Herr Ralf LUCKEY, Dr. Dr. med. dent., geboren am 19. August 1964, wohnhaft in Franzensbader Hof 5, D-30559 HANNOVER,

2. Herr Andreas MATTHIES, Steuerberater, geboren am 23. März 1964, wohnhaft in D-30938 BURGWEDEL,  
beide hier vertreten durch Herrn Jérôme BACH,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nach gehöriger Unterschrift durch die Kompargenten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

3. L & M Rohstoffhandelsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBURG, welche am heutigen Tage durch Urkunde des unterzeichneten Notars gegründet wurde,  
vertreten durch ihren allein zeichnungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Pascal Bernard ROBINET, Geschäftsführer, beruflich ansässig in L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon.

Die Erschienenen zu 1. und zu 2. werden hiernach einzeln jeweils als ‚Kommanditist‘ und zusammen als ‚Kommanditisten‘ bezeichnet; die Erschienenene zu 3. wird hiernach als ‚Komplementär‘ bezeichnet.

Die Erschienenen erklären, eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) zu gründen, welcher sie die nachfolgende Satzung zugrunde legen:

**Rechtsform - Benennung - Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1.** Die wie vorgeannt Erschienenen errichten hiermit eine Kommanditgesellschaft unter der Bezeichnung L & M Rohstoffhandelsgesellschaft GmbH & Co. KG.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Geschäftsführers innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

**Art. 3.** Der Gesellschaftszweck der Gesellschaft besteht in der Vornahme von Handelsgeschäften und der Erbringung von Dienstleistungen jeglicher Art zu denen sie in Übereinstimmung mit der luxemburgischen Gesetzgebung ermächtigt ist, und insbesondere in dem An- und Verkauf von Rohstoffen, Edelmetallen und Edelsteinen.

Die Gesellschaft kann sich weiterhin an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art beteiligen und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften durchführen. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorgenannten Art bestellen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher, auch immaterieller Güter und Rechte vornehmen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesem nützen können.

**Art. 4.** Die Gesellschaft beginnt mit ihrer Gründung und ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechszwanzig tausend und zehn Euro (26.010,- EUR) und ist aufgeteilt in 2.601 Anteile, bestehend aus einmal zweitausendvierhundert (2.400) und einmal zweihundert (200) Kommanditanteilen und einem (1) Komplementäranteil zu je zehn Euro (10,- EUR).

Die Gesellschaftsanteile sind maßgeblich für die Beteiligung der Gesellschafter am Vermögen, am Gewinn und Verlust, an einem etwaigen Liquidationserlös der Gesellschaft sowie für den Umfang der den Gesellschaftern zustehenden Stimm- und Verwaltungsrechte.

Die Haftung der Kommanditisten ist beschränkt auf ihre Einlage. Die Haftung des Komplementärs ist unbeschränkt.

**Art. 7.** Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, welche nur einen Inhaber pro Anteil anerkennt. Gemeinschaftliche Teilhaber müssen sich bei der Gesellschaft durch eine Person vertreten lassen.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Kommanditanteile frei übertragbar.

Die Übertragung von Kommanditanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Einwilligung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Bei Todesfall können die Kommanditanteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Die Komplementäranteile können in jedem Fall nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter übertragen werden.

**Art. 10.** Der Tod, der Verlust der Geschäftsfähigkeit, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters haben nicht die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

**Art. 11.** Die Gläubiger oder Erben eines Gesellschafters können nicht, aus welchem Grund auch immer, Siegel am Gesellschaftseigentum oder den Gesellschaftsschriftstücken anbringen lassen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch den Komplementär verwaltet, welcher hierzu die weitest reichenden Vollmachten hat und die Gesellschaft nach außen und vor Gericht vertritt.

Der Komplementär kann einen oder mehrere Bevollmächtigte ernennen, um bestimmte Aufgaben zu erfüllen.

Die Tätigkeit des Komplementärs ist grundsätzlich vergütungsfrei. Die Gesellschafter können jedoch beschließen, diese Tätigkeit zu vergüten.

**Art. 13.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehung der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen, stellt den Nettogewinn dar.

Der Restbetrag wird unter den Gesellschaftern verteilt, wobei diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

**Art. 14.** Die jährliche Gesellschafterversammlung findet am zweiten Mittwoch des Monats Juni um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt. Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Gesellschafterversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 15.** Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom Komplementär oder von einem oder mehreren, von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannten Liquidatoren, ausgeführt unter Zugrundelegung der Mehrheit, welche in Artikel 142 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den weitest reichenden Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

**Art. 16.** Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte gelten die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Fassung.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die vorgenannten Parteien haben diese Anteile wie folgt gezeichnet:

Herr Dr. Luckey, vorgenannt, als Kommanditist, . . . . .	2.400 Anteile;
Herr Matthies, vorgenannt, als Kommanditist, . . . . .	200 Anteile;
L & M Rohstoffhandelsgesellschaft mbH, vorgenannt, als Komplementär, . . . . .	1 Anteil,
Total: Zweitausendsechshundertein Anteile . . . . .	2.601 Anteile

Alle diese Anteile sind gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt worden, so dass ab heute der Betrag von sechszwanzigtausend und zehn Euro (26.010,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft im Zuge ihrer Gründung entstehen, werden auf 1.500,- Euro (eintausend fünfhundert Euro) geschätzt.

#### *Gründungsversammlung*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilsinhaber, welche das Gesamtkapital vertreten, in einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengefunden und haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Der Gesellschaftssitz ist in 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, zu jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich zur Kenntnis genommen haben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: BACH, ROBINET, REUTER.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 décembre 2008. Relation: RED/2008/1586. Reçu cent trente euros 26.010,00 € à 0,50% = 130,05 €.

*Le Receveur (signé): KIRSCH.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Redingen/Attert, den 13. Januar 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009019689/7851/129.

(090020078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

#### **Biscolux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.196.

—  
*Extrait du livre des procès-verbaux  
Assemblée Générale annuelle du 11 juin 2007*

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Renouvelle, à l'unanimité, le mandat des administrateurs suivants:

- Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, domicilié à 7, Place Jean Jacobs, Bruxelles 1000, Belgique
  - Ekaterini MOUZAKI, avocat, domiciliée à 18, rue Akadimias 10671, Athènes, Grèce
  - Pagona LOUTRIDOU, employée privée, domiciliée à 125, rue Spartis, Athènes 17675, Grèce
- Leur mandat étant valable pour un an, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2008.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou-Kostakopoulos, avocat, domicilié à 18, rue Akadimias 10671, Athènes, Grèce.

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 11/06/2007.

*Le Bureau*

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Copie conforme du livre des procès-verbaux

N. KOROGIANNAKIS

*Le Membre du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009019909/2256/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04144. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

### **Groupe Nature et Vitalité Europe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.785.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 juin 2008 au siège social*

*Résolution unique*

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER de son mandat d'Administrateur et décide de nommer à sa place, un nouvel Administrateur remplaçant:

- Madame Galina ROKOSUIEVA, née le 4 janvier 1960, à Beloarsk en Russie, exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRUPE NATURE ET VITALITE EUROPE HOLDING SA

Signature

Référence de publication: 2009019958/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10232. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

### **Asturenne S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.030.

Constituée par-devant Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 juin 1989, acte publié au Mémorial C n° 348 du 27 novembre 1989, modifiée pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 7 mars 2001, extrait publié au Mémorial C n° 966 du 6 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ASTURENNE S.A.*  
Fortis Interstrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009020052/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10413. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**General Technic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 12.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009019550/242/13.

(090020348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Fred Alger International Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009019555/242/12.

(090020396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**D'co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 102.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 2009.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2009019560/222/12.

(090020738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**European Capital Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.390.

Constituée par-devant Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 août 1989, acte publié au Mémorial C no 2 du 4 août 1989. Le capital social a été converti en Euros suivant acte sous seing privé le 2 mai 2001 et dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 1219 du 22 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Fortis Interstrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020053/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10410. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Caledonian Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.850.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 juin 2008 au siège social*

*Résolution unique*

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER de son mandat d'Administrateur et décide de nommer à sa place, un nouvel Administrateur remplaçant:

- Madame Galina ROKOSUIEVA, née le 4 janvier 1960, à Belojarsk en Russie, exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALEDONIAN HOLDING SA

Signature

Référence de publication: 2009019964/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**G.E. Credit Corporation Holding SAH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.225.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date 23 mai 2008 au siège social*

*Résolution unique*

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER de son mandat d'Administrateur et décide de nommer à sa place, un nouvel Administrateur remplaçant:

- Madame Galina ROKOSUIEVA, née le 4 janvier 1960, à Belojarsk en Russie, exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.E. CREDIT CORPORATION SAH

Signature

Référence de publication: 2009019969/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**P5 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 124.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009020096/231/14.

(090020560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Skirnerinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.718.

---

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on January 20<sup>th</sup>, 2009, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Johan BJARKE and Mr. Mikael HOLMBERG as directors of the company until the next annual general meeting.

2. To re-elect Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the company until the next annual general meeting.

3. To re-elect MODERN TREUHAND S.A., situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as new statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 20 janvier 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élection de M. Johan BJARKE et de M. Mikael HOLMBERG comme administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. Ré-élection de M. Peter ENGELBERG et de M. Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

3. Ré-élection de MODERN TREUHAND S.A., située au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009019995/1369/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09439. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**PG Silver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.774.

---

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société en date du 14 octobre 2008 que le conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Stefano Quadrio Curzio de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 23 janvier 2009 que les actionnaires de la Société ont pris acte de la co-optation de la personne suivante par le conseil d'administration de la Société en date du 14 octobre 2008 avec effet immédiat et ont nommé définitivement cette personne administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010:

- Madame Joséphine Pallett, administrateur, née le 10 juin 1974, à York (Royaume-Uni), résidant au 43-45 Portman Square, W1H 6DA Londres.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 23 janvier 2009 que les mandats en tant que membre du conseil d'administration de la Société de Monsieur Pierre Stemper, Monsieur Mike Twinning, Monsieur Naim Gjonaj et Madame Christelle Rétif ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2009.

de sorte que le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

M. Pierre Stemper;

M. Mike Twinning;

Mme Christelle Rétif;

M. Naim Gjonaj; et



Mme Joséphine Pallett.

Par ailleurs, le mandat de KPMG Audit en tant que commissaire aux comptes a également été renouvelé. Le mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009019984/260/36.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11150. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

### **Holding Business International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.787.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 mai 2008 au siège social*

*Résolution unique*

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER de son mandat d'Administrateur et décide de nommer à sa place, un nouvel Administrateur remplaçant:

- Madame Galina ROKOSUIEVA, née le 4 janvier 1960, à Beloarsk en Russie, exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING BUSINESS INTERNATIONAL SA

Signature

Référence de publication: 2009019971/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

### **Cerasus Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.175.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 novembre 2008 à 9.15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Monsieur Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion.

3. La nomination de Monsieur Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

*Mandataire*

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

*Administrateur*

Signature

Référence de publication: 2009020066/1084/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**LP1 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020068/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11043. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**LP2-4 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.725,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020065/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11040. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Z Alpha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.935.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 octobre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Pascal Keutgens, avec adresse professionnelle au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur DH avec effet au 22 septembre 2007.

- acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur DH avec effet au 25 septembre 2007.

- acceptation de la cooptation de Julian Huxtable, avec adresse professionnelle 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur DH, avec effet au 22 septembre 2007, pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

- acceptation de la cooptation de Claus Felder, avec adresse professionnelle au 2, Platz der Einheit, 60327 Francfort, Allemagne au mandat d'administrateur DH, avec effet au 25 septembre 2007, pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

- renouvellement du mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020310/581/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Electrofina S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.449.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2008*

1) Fin des mandats de:

- M. Cornelius Martin BECTHEL, administrateur et président du conseil d'administration.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Nomination comme président du conseil d'administration:

- M. Gérard BIRCHEN.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ELECTROFINA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020311/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Helier S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 58.814.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 juin 2008*

*Cinquième résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur Thierry FLEMING et Monsieur Guy HORNICK, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statuaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELIER S.A.

Signatures

Représentée par deux administrateurs

Référence de publication: 2009020309/45/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Viking Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 68.237.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique datées du 8 janvier 2009*

1. M. Jean FELL a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 28/01/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VIKING INVESTMENTS S.a r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020313/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 2.418.234,50.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.821.

—  
Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social de l'associé, Limited (Overseas) Holdings LP, est à inscrire au:

One, Capital Place

George Town, Grand Cayman

Cayman Islands, KY1-1103

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009020314/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**LeClair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.241.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 9 janvier 2009 l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gerard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

3. nomination de Marie-Laurence Lambert, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009, avec effet immédiat.

4. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020281/581/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

### **C.I.I. Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.623.200,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.415.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 décembre 2008 que:

- M. Dominique RANSQUIN a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

- M. Frank MAITRY, ingénieur, né le 18 mars 1964 à Luxembourg et demeurant au 28, rue Lacroix, L-1913 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, en remplacement de M. RANSQUIN. Le nouveau gérant terminera le mandat de son prédécesseur, se terminant à l'issue l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

*Pour la société CII Luxembourg S.à r.l.*

Francis ZELER

*Gérant de catégorie A*

Référence de publication: 2009020333/565/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

### **MH Germany Property 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.167.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD GERMANY S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property 29 S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 134.167, has been incorporated by deed enacted on the 15<sup>th</sup> of November 2007, published in the Mémorial C number 42 of the 8<sup>th</sup> of January 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "MH Germany Property 29 S. à R.L." amounts currently to EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25,- (twenty five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property 29 S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD GERMANY S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera

annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 29 S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.167, a été constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 42 du 8 janvier 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 29 S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property 29 S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2008. LAC/2008/43776. Reçu 12 € ( douze euros )

Le Receveur ( signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020357/211/85.

(090020962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**MH Germany Property 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.166.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD GERMANY S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property 30 S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section

B number 134.166, has been incorporated by deed enacted on the 15<sup>th</sup> of November 2007, published in the Mémorial C number 42 of the 8<sup>th</sup> of January 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée

"MH Germany Property 30 S. à R.L." amounts currently to EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25,- (twenty five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property 30 S. à R.L.".

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD GERMANY S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 30 S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.166, a été constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 42 du 8 janvier 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 30 S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property 30 S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2008. LAC /2008/43777. Reçu 12 € ( douze euros ).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020358/211/83.

(090020989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

### **Takeoff Luxco 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 320.075,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.899.

Il résulte des résolutions des Associés en date au 28 mai 2008 de la société Takeoff Luxco 2 S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 28 avril 2008:

Monsieur Maqsood Khuram, né le 21 octobre 1971 à Karachi, au Pakistan, ayant pour adresse The residence 1, Tower 1, Appartement 502, P.O.Box 126230 à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis.

2. Démission des Gérants B suivant:

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, Monsieur Hans Ulrich Lerch, né le 22 mars 1950 à Wynigen, en Suisse, résidant 57 Stözlistrasse à Uetikon am See, en Suisse.

A compter du 28 avril 2008, Monsieur Osman Qureshi, né le 7 avril 1967 en Arabie Saoudite, ayant pour adresse Sheikh Zayed Road, Emirates Tower Office, à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Takeoff Luxco 2 S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signature  
Gérant A

Référence de publication: 2009020291/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Oredisio Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 87.103.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société VIEST SHIPPING S.A., ayant son siège social à Panama, P.H. Proconsa II Building, 8th Floor, Beatriz M. De Cabal Street,

ci-après nommée "l'actionnaire unique",

ici représentée par M. Desiderio SALVATORE, employé, L-1724 Luxembourg, 19-24, bd du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée OREDISIO FINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 87.103, établie et ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo,

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée sous la dénomination de ROMEO HOLDING S.A., aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1060 du 11 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 21 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 444 du 23 mars 2007;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune;

- que la société de droit de Panama, VIEST SHIPPING S.A., s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'actionnaire unique décide, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31/12/2006 et au 31/12/2007, d'approuver les comptes arrêtés au 31/12/2006 et au 31/12/2007.

L'exercice au 31/12/2006 présentant un bénéfice de EUR 4.495.791,04, l'actionnaire unique décide, compte tenu des résultats reportés des exercices précédents de EUR 294.949,82 de reporter à nouveau le bénéfice total de EUR 4.790.740,86.

L'exercice au 31/12/2007 présentant une perte de EUR 317.147,78, l'actionnaire unique décide, compte tenu des résultats reportés des exercices précédents de EUR 4.790.740,86 de reporter à nouveau le solde du bénéfice de EUR 4.473.593,08;

- que l'actionnaire unique prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent Thill, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide Murari cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> février 2008, l'actionnaire unique nomme définitivement Monsieur Vincent Thill en qualité d'Administrateur de la société;

- que l'actionnaire unique, dans la mesure où cela se rend nécessaire, renouvelle le mandat des Administrateurs et du Commissaire, à savoir respectivement: Monsieur Antonio Mattiello, Président du Conseil d'Administration, Monsieur Salvatore Desiderio, Monsieur Vincent Thill et la société ALTER AUDIT Sàrl, Luxembourg. Les mandats prendront fin à la date du présent acte de dissolution. L'actionnaire unique ratifie pour autant que de besoin, tous les actes faits par ces derniers jusqu'à la date de ce jour;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par la société MORWELL LTD désignée "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

- que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DESIDERIO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2009. LAC/2009/470. Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009020362/208/73.

(090021031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

### **Silbiotec Uno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.510.

L'an deux mil huit, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme SILBIOTEC UNO S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration en date du 3 novembre 2008. Une copie conforme de ladite résolution se trouve annexée au projet de fusion notarié dont question ci-après.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 novembre 2008, les conseils d'administration de la société anonyme SILBIOTEC UNO S.A. ("la société absorbante") et de la société anonyme SILBIOTEC DUE S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle ("la société absorbée") ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société anonyme SILBIOTEC UNO S.A. absorbe la société anonyme SILBIOTEC DUE S.A.

Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2856 du 28 novembre 2008.

2. Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir d'aujourd'hui et la société SILBIOTEC DUE S.A. a donc définitivement cessé d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008. LAC/2008/53226. Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009020370/208/35.

(090021225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Amalthee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.864.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Amalthee S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 122.864,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gerard LECUIT en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C n° 203 du 17 février 2007.

L'assemblée est présidée par Mme Pascale MARIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Nicolas HARS, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Joël FOREST, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 310 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Présentation:

A: du projet de fusion daté du 13 novembre 2008, prévoyant l'absorption de la société de droit danois dénommée "LC Investment ApS", une société privée à responsabilité limitée danoise inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Rubrique Société CVR n° 30501349, ayant son siège social à Frederiksgade 21, 1. DK-1265 Copenhague, Danemark (ci après nommée "la société absorbée"), par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial C n° 2843 du 27 novembre 2008 et les annexes au Mémorial C n° 2856 du 28 novembre 2008, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 13 novembre 2008, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3. Constatation que les formalités relatives à la fusion ont été accomplies auprès de la société absorbée suivant les lois du Danemark.

4. Approbation du projet de fusion du 13 novembre 2008 publié au Mémorial C n° 2843 du 27 novembre 2008 et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion.

5. Constatation de la réalisation de la fusion.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: du projet de fusion daté du 13 novembre 2008, prévoyant l'absorption de la société de droit danois dénommée "LC Investment ApS", une société privée à responsabilité limitée danoise inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Rubrique Société CVR n° 30501349, ayant son siège social à Frederiksgade 21, 1. DK-1265 Copenhague, Danemark (ci après nommée "la société absorbée"), par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial C n° 2843 du 27 novembre 2008 et les annexes au Mémorial C n° 2856 du 28 novembre 2008, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée,

et dont une copie du projet de fusion approuvé par chaque société reste annexée, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte.

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 13 novembre 2008, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion.

Plus particulièrement, l'assemblée est informée que le conseil d'administration de la société a établi des nouveaux comptes renseignant une modification importante du patrimoine entre la date de l'établissement du projet de fusion et la date de la présente assemblée. L'Assemblée générale approuve les comptes tels que modifiés.

Ces rapports et comptes, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société, soit en original soit en projet.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que les formalités relatives à la fusion ont été accomplies auprès de la société absorbée suivant les lois du Danemark sur le vu d'un certificat établi par le registre de commerce danois en date du 17 décembre 2008, rédigé en danois suivi d'une traduction assermentée en langue allemande, lesquels restent annexés au présent acte.

*Quatrième résolution*

L'assemblée approuve le projet de fusion du 13 novembre 2008 dûment publié au Mémorial C n° 2843 du 27 novembre 2008,

et décide de réaliser la fusion par absorption de la société "LC Investment ApS" par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion.

Dans ce contexte, vu que la Société absorbante détient l'entière propriété du capital de la Société absorbée, il n'y aura aucune répartition à l'actionnaire de la société absorbée, tel que cela ressort du registre des actions nominatives de la société absorbée, dont une copie reste annexée au présent acte. Il ne sera pas émis de nouvelles actions par la société absorbante et ainsi il n'y aura aucune indication par rapport à la date d'émission et les droits attachés à de nouvelles actions, il ne sera réalisé aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée, aucun rapport d'échange n'est à calculer et aucun expert ne sera nommé en vue d'émettre un rapport sur le rapport d'échange.

La fusion aura pour conséquence que tous les actifs et passifs de la Société absorbée seront transférés à la Société absorbante.

Parmi les actifs de la Société absorbée figurent les biens immobiliers suivants

Villa à Six Fours les Plages (VAR), 285 Impasse des Valériannes (anciennement Montée de la Calade n° 273)

Section CC, numéro 28, lieudit impasse des Valériannes pour une contenance de 24a04ca, une propriété bâtie contenant:

- une maison à usage d'habitation composée d'un:
- rez de chaussée: entrée, cuisine, trois chambres, séjour-salon avec cheminée, salle d'eau, wc, véranda vitrée,
- premier étage: salle de bains
- bâtiment annexe composé de studio comprenant une chambre et toilettes,
- piscine

L'ensemble cadastré sous les références suivantes:

Section	N°	Lieudit	Surface
CC	28	Imp des Valériannes	24a04ca

Cet immeuble prédésigné est grevé des hypothèques/et ou privilèges et/ou droits de résolutions suivants:

- une hypothèque conventionnelle prise conformément à un acte notarié pour un montant de EUR 800.000 en principal.

#### *Déclaration*

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante (notre Société) et du projet de fusion, ainsi que les sociétés qui fusionnent ont approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes.

#### *Cinquième résolution*

Vu le projet de fusion tel que présenté à l'assemblée des actionnaires de la société absorbée, l'approbation de la fusion et du projet de fusion par la société absorbée dans les mêmes termes, dont une copie en langue danoise et anglaise reste annexée au présent acte,

l'assemblée de la société absorbante constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente assemblée générale approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 7.000,-.

Les parties déclarent que la présente opération de fusion a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MARIOTTI, N. HARS, J. FOREST, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2009, LAC/2009/465: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009020364/208/133.

(090021261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

### **La Coupe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.253.

#### *Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2008*

Monsieur Luigi Di Primio, coiffeur, né à Differdange, le 26 mars 1970, demeurant à L-4875 Lamadelaine, 11, Grousswiss agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée LA COUPE S.à.r.l., avec siège à L-4760 Pétange, 30, route de Luxembourg, (RC B No 102.253), constituée suivant acte notarié du 1<sup>er</sup> juillet 2004, publié au Mémorial C No 1073 du 26 octobre 2004.

Lequel comparant a pris les décisions suivantes:

#### *Première décision - Cession de Parts*

Monsieur Luigi Di Primio, préqualifié, cède par les présentes 50 parts sociales avec valeur nominale de 124,- € chacune à Madame Marcelle Frankard, née à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1971, demeurant 22, rue St Gilles, L-4133 Esch-sur-Alzette, laquelle accepte. Le prix de cession totale est de 1,- €. La cession est effective avec effet immédiat, le cédant certifie avoir touché le prix de cession en liquide en date de ce jour.

Le capital social de la société est désormais réparti comme suit:

1.- Monsieur Luigi Di Primio, préqualifié, . . . . .	50 parts sociales
2.- Madame Marcelle Frankard, préqualifiée, . . . . .	50 parts sociales
Total . . . . .	100 parts sociales

#### *Deuxième décision - Gérance*

Monsieur Luigi Di Primio, préqualifié, démissionne en tant que gérant avec effet immédiat.

Est nommé nouveau gérant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, Madame Marcelle Frankard, préqualifiée, laquelle peut engager la société par sa seule signature.

Marcelle Frankard / Luigi Di Primio.

Référence de publication: 2009020318/8470/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**ITT Industries Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

—  
EXTRAIT

En date du 10 décembre 2008, la Société a accepté la démission de Monsieur Joachim Senff en tant que gérant et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009020319/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Immobilier Green S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.071.

—  
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2008, Messieurs Marc Koeune, Michaël Zianveni, Sébastien Gravière et Jean-Yves Nicolas ont démissionné de leur mandat, d'administrateur de la société IMMOBILIAR GREEN S.A.

En date du 18 décembre 2008, la société CeDerLux-Services S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société IMMOBILIAR GREEN S.A.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009020317/693/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**MH Germany Property 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.189.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD GERMANY S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property 25 S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 134.189, has been incorporated by deed enacted on the 15<sup>th</sup> of November 2007, published in the Mémorial C number 37 of the 8<sup>th</sup> of January 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée

"MH Germany Property 25 S. à R.L." amounts currently to EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25,- (twenty five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property 25 S. à R.L.".

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD GERMANY S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 25

S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.189, a été constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 37 du 8 janvier 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property 25 S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property 25 S. à R.L.".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2008. LAC/2008/43772. Reçu 12 € ( douze euros ).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020360/211/83.

(090021003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**MH Germany Property XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.293.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XX S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 128.293, has been incorporated by deed enacted on the 21<sup>st</sup> of May 2007, published in the Mémorial C number 1438 of the 12<sup>th</sup> of July 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XX S. à R.L." amounts currently to EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro),

represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25,- (twenty five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property XX S. à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XX S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.293, a été constituée suivant acte reçu le 21 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1438 du 12 juillet 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XX S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property XX S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 octobre 2008. LAC/2008/43392. Reçu 12 € ( douze euros )

Le Receveur (signé): F. SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020356/211/82.

(090020946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Immobilière An Zierden, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 109.299.

Il résulte d'une décision des associés ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008 que suite au décès de Monsieur Ernest HEINISCH survenu le 17 novembre 2007, son mandat de gérant de la société Immobilière An Zierden, s.à r.l. a pris fin et qu'il n'a pas été remplacé.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009020326/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13040. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Sigma Invest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 6.510.000,00.**

Siège social: L-5365 Luxembourg, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.409.

—  
EXTRAIT

Suivant l'assemblée générale de l'actionnaire unique du 19 janvier 2009, les organes administratifs se composent comme suit:

*CONSEIL D'ADMINISTRATION*

- Olivier Dorier, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement 6C, Parc D'activités Syrdall, L-5365 Munsbach;
- Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 6C, Parc D'activités Syrdall, L-5365 Munsbach;
- Hermann-Günter Schommarz, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 6C, Parc D'activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*COMMISSAIRE AUX COMPTES*

- Certifica Luxembourg S.à r.l, commissaire, 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 janvier 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009020327/1337/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10712. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Relco Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.837.

—  
L'an deux mil neuf, le huit janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville

A comparu:

- La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, elle-même représentée par M. Christophe VELLE et M. Luca CHECCHINATO, employés, résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée RELCO GROUP HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 57.837,

constituée sous la dénomination de SAVANE HOLDING S.A. par acte du notaire Camille HELLINCKX en date du 13 janvier 1997, publié au Mémorial C n°216 du 30 avril 1997, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2008, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 5 janvier 2009,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 272.040 (deux cent soixante-douze mille quarante Euros), représenté par 11.335 (onze mille trois cent trente-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 24 (vingt-quatre Euro) par action, toutes entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 5.040.000 (cinq millions quarante mille Euro), représenté par 210.000 (deux cent dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24 (vingt-quatre Euro) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

"Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 19 décembre 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

3) Que dans sa réunion du 5 janvier 2009, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 828.000 (huit cent vingt-huit mille Euros),

afin de le porter de son montant actuel de EUR 272.040 (deux cent soixante-douze mille quarante Euros) à EUR 1.100.040 (un million cent mille quarante Euros),

par l'émission de 34.500 (trente-quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 24 (vingt-quatre Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces 34.500 nouvelles actions par l'actionnaire unique de la société, savoir la société "SOUTHBEND CONSULTING S.A." avec siège à Panama City.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 828.000 (huit cent vingt-huit mille Euros), se trouve être à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 1.100.040 (un million cent mille quarante Euros),

de sorte que le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé EUR 1.100.040 (un million cent mille quarante Euros), représenté par 45.835 (quarante-cinq mille huit cent trente-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 24 (vingt-quatre Euro) par action, toutes entièrement libérées"

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. VELLE, L. CHECCHINATO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 janvier 2009. LAC/2009/1393. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/02/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009020382/208/82.

(090021218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 103.575,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise en date du 8 janvier 2009 par le conseil de gérance de la Société que la nomination de Hermann SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort en Afrique du Sud, demeurant professionnellement à 6C, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, au poste de gérant de catégorie A, a été approuvée avec effet immédiat, en remplacement de Philippe CHAN.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 janvier 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant.*

Référence de publication: 2009020332/1337/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**PB Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.574.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of January, before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PB Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.574 (the Company).

There appeared

Carrier Refrigeration ECR Holding Luxembourg, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.573 and having a share capital amounting to EUR 12,700.- represented by Caroline Muller, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Sole Shareholder),

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

II. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the par value of the existing shares of the Company, in order to have a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per existing share.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount two hundred euro (EUR 200.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented

by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-) represented by one hundred twenty-seven (127) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, by the issuance of two (2) new shares having a par value of one hundred (EUR 100.-) euro each, having the same rights as the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above, it being specified that an amount of eight million one hundred eighty-nine thousand seven hundred eighty-one euro and eighty-four cents (EUR 8,189,781.84.-) will be allocated to the share premium reserves of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under items 1. to 3. above;

5. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff, Pignon & Associates Luxembourg and to any notary or employee of the notarial office certifying the extraordinary general meeting minutes of the Company, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the par value of the existing shares of the Company, in order to have a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per existing share.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of two hundred euro (EUR 200.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares without par value to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-), by the issuance of two (2) new shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights as the existing shares.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe two (2) new shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights as the existing shares, in the Company and to fully pay up such shares by:

- a contribution in kind consisting of five hundred twenty thousand (520,000.-) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Shares 1) it holds in the share capital of Carrier ECR (Europe Commercial Refrigeration) Italy SpA, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at via Socrate 32/34, Milan, Italy, registered at the Commercial Registry of Milan under no. 00728980152 (Carrier Italy), such Shares 1 having an aggregate accounting value in an amount of four million six hundred ninety four thousand seventy-three euro and ninety-five cents (EUR 4,694,073.95), representing hundred percent (100%) of the share capital of Carrier Italy; and

- by a contribution in kind consisting of five hundred twenty thousand (520,000.-) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Shares 2) it holds in the share capital of Frigoram Commerciale SpA, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at via Socrate 32/34, Milan, Italy, registered at the Commercial Registry of Milan under no. 07202290156 (Frigoram), such Shares 2 having an aggregate accounting value in an amount of three million four hundred ninety-five thousand nine hundred seven euro and eighty-nine cents (EUR 3,495,907.89), representing hundred percent (100%) of the share capital of Frigoram;

(The Shares 1 and the Shares 2 are collectively referred as to the Shares).

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of eight million one hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty-one euro and eighty-four cents (EUR 8,189,981.84) is to be allocated as follows: (i) an amount of two hundred euro (EUR 200.-) to the share capital account of the Company and (ii) an amount of eight million one hundred eighty-nine thousand seven hundred eighty-one euro and eighty-four cents (EUR 8,189,781.84) to the share premium reserve of the Company.

It results furthermore from a certificate dated January 19, 2009, issued by the management of Carrier Italy and by the management of Frigoram, that:

1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing 100% of the share capital of Carrier Italy and Frigoram.
2. The Shares are fully paid-up.
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of Carrier Italy and Frigoram, the Shares are freely transferable.

7. All formalities required in Italy subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected.

8. Based on general accepted accounting principles, the value of the Shares 1 is at least at four million six hundred ninety-four thousand seventy-three euro and ninety-five cents (EUR 4,694,073.95.-), as per the attached valuation dated December 17, 2008 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

9. Based on general accepted accounting principles, the value of the Shares 2 is at least at three million four hundred ninety-five thousand nine hundred seven euro and eighty-nine cents (EUR 3,495,907.89.-) as per the attached valuation dated December 17, 2008 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase, as follows:

Carrier Refrigeration ECR Holding Luxembourg, S.à r.l. . . . . .	127 shares
Total: . . . . .	127 shares

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The capital of the Company is set at to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-) represented by one hundred twenty-seven (127) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of Loyens & Loeff, Pignon & Associates Luxembourg and to any notary or employee of the notarial office certifying the extraordinary general meeting minutes of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand one hundred Euro (EUR 4.100).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf janvier,

par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PB Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.574 (la Société).

#### **A comparu**

Carrier Refrigeration ECR Holding Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.573 et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.700.-, représentée par Caroline Muller, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'Associé Unique),

La procuration, après avoir été signée "*ne varietur*" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société afin d'obtenir une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par part sociale existante.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cents euros (EUR 200.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, à douze mille sept cents euros (EUR 12.700.-) représenté par cent vingt-sept (127) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus, étant entendu qu'un montant de huit millions cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 8.189.781,84.-) sera affecté aux réserves de prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée aux points 1. à 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, Pignon & Associates Luxembourg et à tout notaire ou employé de l'office notarial certifiant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société, afin d'obtenir une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par part sociale existante.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de deux cents euros (EUR 200.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans valeur nominale à douze mille sept cents euros (EUR 12.700.-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

*Souscription et Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les libérer intégralement par:

- un apport en nature composé de cinq cent vingt mille (520.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les Parts Sociales 1) qu'il détient dans le capital social de Carrier ECR (Europe Commercial Refrigeration) Italy SpA, une société constituée selon les lois de l'Italie, ayant son siège social à via Socrate 32/34, Milan, Italie, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 00728980152 (Carrier Italy), ces Parts Sociales 1 ayant une valeur comptable totale d'un montant de quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-treize euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 4.694.073,95.-), représentant cent pour cent (100%) du capital social de Carrier Italy; et

- un apport en nature composé de cinq cent vingt mille (520.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les Parts Sociales 2) qu'il détient dans le capital social de Frigoram Commerciale SpA, une société constituée selon les lois de l'Italie, ayant son siège social à via Socrate 32/34, Milan, Italie, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 07202290156 (Frigoram), ces Parts Sociales 2 ayant une valeur comptable totale d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 3.495.907,89.-), représentant cent pour cent (100%) du capital social de Frigoram;

(les Parts Sociales 1 et les Parts Sociales 2 sont collectivement désignées comme les Parts Sociales).

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société, d'un montant total de huit millions cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 8.189.981,84) sera affecté comme suit: (i) un montant de deux cents euros (EUR 200.-) sera affecté au compte capital social de la Société; et (ii) un montant de huit millions cent

quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 8.189.781,84) sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte par ailleurs d'un certificat en date du 19 janvier 2009, émis par la gérance de Carrier Italy et par la gérance de Frigoram, que:

1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales, représentant 100% du capital social de Carrier Italy et Frigoram.
2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées.
3. L'Associé Unique est le seul autorisé à détenir les Parts Sociales et possède le pouvoir de les céder.
4. Aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit en vue d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est soumise à tout attachement.
5. Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne peut être autorisée à exiger qu'une ou plusieurs Parts Sociales lui soient cédées.
6. Selon le droit applicable et les statuts de Carrier Italy et Frigoram, les Parts Sociales sont librement cessibles.
7. Toutes les formalités requises en Italie suite à l'apport en nature des Parts Sociales seront accomplies.
8. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales 1 est d'au moins quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-treize euros et quatre-vingt-quinze cents d'euros (EUR 4.694.073,95.-), d'après l'évaluation annexée datée du 17 décembre 2008 et depuis l'évaluation aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport effectué à la Société.
9. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales 2 est d'au moins trois millions quatre cent quatre-vingt quinze mille neuf cent sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 3.495.907,89.-), d'après l'évaluation annexée datée du 17 décembre 2008 et depuis l'évaluation aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport effectué à la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à l'augmentation de capital, l'actionnariat dans la Société se présente de la manière suivante:

Carrier Refrigeration ECR Holding Luxembourg, S.à r.l. . . . .	<u>127 parts sociales</u>
Total: . . . . .	<u>127 parts sociales</u>

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (EUR 12.700.-) représenté par cent vingt-sept (127) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, Pignon & Associates Luxembourg et à tout notaire ou employé de l'office notarial certifiant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille et cent euros (EUR 4.100.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Muller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2009. LAC/2009/2613. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009020386/5770/249.

(090021257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Sphere Time International, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 73.341.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 juin 2007 à Steinfort*

L'assemblée Générale Ordinaire décide de nommer commissaire aux comptes en remplacement de la société Audieux S.A. ayant son siège au 57, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg la société AFC Benelux Sarl, ayant son siège à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon, son mandat étant d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009020328/5332/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**Medex Financial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.636.775,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.024.

La société prend note que le siège social de l'associé unique de la Société Smiths Medial ASC, Inc. est désormais à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA.

Munsbach, le 16 janvier 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2009020330/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10724. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

**GoPaye S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 142.650.

En date du 31 janvier 2009, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société et ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Les associés ont pris connaissance de la cession de parts intervenue entre la société à responsabilité limitée "G.S.L. Fiduciaire S.à.r.l." et Monsieur Franck SOIVE, aux termes d'un acte en date du 31 janvier 2009. Ils acceptent et agrément M. Franck SOIVE comme nouvel associé. La nouvelle répartition des parts se décompose comme suit, à savoir:

- VIDILIS S.A., prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
- M. Franck SOIVE, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total égal au nombre de parts composant le capital social . . . . .	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GoPaye S.à.r.l.

Brigitte JOU / Franck SOIVE / Fabio EMILI

Référence de publication: 2009020324/9902/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01953. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Jet Cruising S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 118.741.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 29 octobre 2008

*6<sup>ème</sup> Résolution.*

L'Assemblée Générale, décide de révoquer de sa fonction de commissaire la Fiduciaire EUROCOMPTE S.A. ayant son siège social au 1 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de commissaire HRT Révision S.A, ayant son siège social au 23 Val fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat est valable jusqu'à l'Assemblée générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

*7<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer, en date de ce jour, de Monsieur Sylvain KIRSCH de son mandat d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer administrateur avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Madame Françoise BERODIER, employé de bureau, demeurant professionnellement rue des frères lumières à Chaponnay.

Le mandat d'administrateur nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2012.

*Pour JET CRUISING S.A.*

Marcel Pascal AUMONIER / Denis DUMONT

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009020331/565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Vicus Invest SCI, Société Civile.**

Siège social: L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg E 2.660.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de donation reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 décembre 2008, numéro 2008/2902 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 7 janvier 2009, relation: CAP/2009/104, ce qui suit:

1) Monsieur Roland REUMONT, retraité, demeurant à L-4953 Hautcharage, 58, Cité Bommelscheuer a fait donation à Monsieur Christian SCHLEICH, administrateur de sociétés, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne, de 90 parts sociales qu'il détient dans la société civile immobilière "VICUS INVEST S.C.I." (2001 70 02 946) avec siège social à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne, constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 472 du 25 mars 2002.

2) Madame Gabrielle dite Gaby HEIN, fonctionnaire, demeurant à L-4601 Differdange, 31, avenue de la Liberté a fait donation à Monsieur Christian SCHLEICH, prénommé, de 60 parts sociales qu'elle détient dans la prédite société,

Après la prédite donation, les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Christian SCHLEICH, prénommé, neuf cent parts sociales . . . . .	900
- Madame Mireille HEIN, directrice de société, demeurant à L-4979 Lamadelaïne, 56, rue de la Montagne, cent parts sociales . . . . .	100
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000

Bascharage, le 26 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2009020320/236/27.

(090019928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Atreyu S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Atreyu S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.724.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ATREYU S.A.", avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem (Luxembourg) le 29 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 762 du 21 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le même notaire en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 27 avril 2007. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.724.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transformation de la forme de la Société avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité légale et sociale; Adoption par la Société de la forme d'une société en commandite par actions;

2. Modification et refonte complète des statuts de la Société, la société ayant un capital social de cent quatre-vingt mille sept cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 180.759,91.-) divisé en 350 actions sans valeur nominale dont une (1) action de commandité et trois cent quarante-neuf (349) actions de commanditaire, la société ayant l'objet social suivant:

"L'objet de la Société est la détention de participations, dans quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres effets de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions relative à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorise ou est en relation avec cet objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société."

3. Démission, effective à la date des présentes, du conseil d'administration de la Société;

4. Nomination d'un conseil de surveillance composé de trois (3) commissaires de la Société pour une durée de six ans;

5. Divers

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et

le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Sur quoi, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transformer la Société en une société en commandite par actions avec effet immédiat sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire avec maintien de la personnalité morale.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de maintenir le capital social de la société à la somme de cent quatre-vingt mille sept cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 180.759,91) représenté par une (1) action de commandité et trois cent quarante-neuf (349) actions de commanditaires souscrites comme suit:

1) Monsieur Luca ANIASI, commercialista, né le 16 août 1963 à Milan (Italie), demeurant à Via del Forte Trionfale, 38, Rome (Italie), ici représenté par Madame Sophie ERK en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Rome le 9 janvier 2009 déclare souscrire à une (1) action de commandité;

2) Monsieur Ugo ANIASI, entrepreneur, né le 8 février 1933 à Rho (Italie), demeurant à Via Teheran, 15, Rome (Italie), ici représenté par Madame Sophie ERK en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Rome le 9 janvier 2009 déclare souscrire à trois cent quarante-huit (348) actions ordinaires;

3) Monsieur Sergio SALSI, entrepreneur, né le 30 mars 1947, demeurant à Via T. Campanella 13/00, I-42100 REGGIO EMILIA, ici représenté par madame Sophie ERK en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Rome le 9 janvier 2009 déclare souscrire à une (1) action ordinaire.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société qui ont désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de "ATREYU S.C.A." (ci-après la Société), qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société suivie de la mention "société en commandite par actions", l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S Luxembourg, suivi du numéro sous lequel la société en commandite par actions est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés.

**Art. 2. Durée de la société en commandite par actions - Dissolution.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

En cas de retrait de l'Associé Commandité, la société en commandite par actions va être dissoute avec effet au jour de ce retrait. L'Associé Commandité est considéré comme s'étant retiré comme Associé Commandité à la date où l'Associé Commandité (i) est dissoute et commence sa liquidation, (ii) fait un acte de cession au profit de créanciers, (iii) fait un aveu de faillite, (iv) est déclaré en faillite ou insolvable ou lorsqu'il a introduit une requête en concordat judiciaire ou en sursis de paiement, (v) introduit une action ou acquiesce à une action tendant à obtenir pour soi-même une réorganisation, un arrangement, un compromis, un réajustement, une liquidation, une dissolution ou toute autre décharge sous une quelconque disposition statutaire, loi ou règlement, (vi) par voie de conclusions admette ou ne conteste pas les allégations matérielles d'une assignation portée contre lui dans tout procès de telle nature, ou (vii) cherche, consent à ou acquiesce à la nomination d'un curateur, liquidateur ou administrateur judiciaire de l'Associé Commandité ou de tout ou d'une partie substantielle de la propriété de celui-ci.

La Société peut également être dissoute avec le consentement de l'Associé Commandité par résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, telle que prescrite dans le présent Article 20 et dans la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 3. Objets et pouvoirs.** L'objet de la Société est la détention de participations, dans quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres effets de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions relative à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorise ou est en relation avec cet objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut établir, par décision de l'Associé Commandité, des succursales, ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt mille sept cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-onze cents ( EUR 180.759,91) divisé en trois cent quarante-neuf (349) actions de commanditaires sans indication de valeur et une (1) action de commandité sans indication de valeur, entièrement libérées.

L'assemblée extraordinaire des Associés, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec l'accord de l'Associé Commandité, peut augmenter le capital souscrit.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme l'unique propriétaire envers la Société.

Toutes les actions de la Société sont et continueront à être sous forme nominative.

Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés pour chaque action, et la cession des actions et les dates de ces cessions.

**Art. 6 Transfert d'actions.** En cas de cession d'actions de la société un droit de préemption est réservé aux actionnaires de la société. Ce droit de préemption peut être exercé par ses bénéficiaires au prorata des actions détenues dans le capital social de la société.

L'actionnaire qui désire céder ses actions devra en informer tous les autres actionnaires repris dans le registre des actions nominatives par lettre recommandée.

Les bénéficiaires du droit de préemption sont tenus de manifester leur volonté d'exercer le droit de préemption dans un délai de trois (3) mois à partir de la notification. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées: si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du gérant commandité.

En cas de refus des actionnaires d'acquiescer les actions proposées ou en cas de non-réponse de leur part dans le délai imparti, l'actionnaire sera libre de céder ses actions au cessionnaire proposé par lui.

**Art. 7. Rachat d'actions.** La Société est autorisée à racheter ses propres actions endéans les limites fixées par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Tout rachat sera considéré comme une distribution en ce qui concerne la détermination des droits des détenteurs d'actions ordinaires et d'actions de commandité et en ce qui concerne les règles de l'article 18 qui s'y appliquent.

**Art. 8. Responsabilité des associés.** Les propriétaires d'actions ordinaires sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport à la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

**Art. 9. Assemblées des Associés.** L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Associés peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales sont présidées par l'Associé Commandité.

**Art. 10. Délais de convocation - Quorum - Procurations - Majorité.** Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les assemblées des Associés de la Société et en ce qui concerne la conduite de ces assemblées, à défaut d'indications contraires dans les présents statuts.

Chaque action confère une voix à son titulaire. Un Associé peut se faire représenter à l'assemblée en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit, en original, par télécopie, télégramme ou télex.

Sauf exigences contraires par la loi ou les présents statuts, les résolutions sont adoptées à l'assemblée générale des Associés par une majorité simple des personnes présentes et votants et avec l'accord de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Associés pour prendre part au vote à une assemblée des Associés.

**Art. 11. L'avis de convocation.** Les assemblées des Associés sont convoquées par l'Associé Commandité ou par le conseil de surveillance par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée à chaque Associé à son adresse indiquée dans le registre des Associés.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation.

**Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés.** Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement tenue représente l'entière des Associés de la Société. Elle peut seulement ratifier des actes faits par la Société avec des tiers ou modifier les Statuts avec l'accord de l'Associé Commandité.

**Art. 13. Gérance.** Le Société sera administrée par l'Associé Commandité qui sera l'Associé responsable (associé-gérant-commandité) et qui sera personnellement, conjointement et de manière indivisée responsable envers la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

LUCA ANIASI est et restera l'Associé Commandité pour la durée de la Société.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée des Associés ou au Conseil de Surveillance.

L'Associé Commandité aura le pouvoir d'exercer et de mettre en oeuvre l'objet de la Société, pour et au nom de la Société, et de faire tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres entreprises qu'il jugera nécessaires ou recommandables ou qu'il jugera être en relation avec l'objet social. Sauf s'il en est autrement prévu, l'Associé Commandité aura un pouvoir discrétionnaire d'exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou adaptés de remplir l'objet de la Société.

**Art. 14. Signature autorisée.** La Société sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes à qui pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité.

**Art. 15. Conseil de Surveillance.** Les affaires de la Société et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront surveillés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres (désigné ci-après par Conseil de Surveillance).

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité sur toutes les matières que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser les actes de l'Associé Commandité qui, selon la loi ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période maximale de six années, renouvelables.

L'assemblée générale des associés déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Associé Commandité.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou télécopie de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des date et place prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

**Art. 16. Procès-verbal.** Les procès-verbaux d'une réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres du conseil de surveillance.

**Art. 17. Année comptable - Comptes sociaux.** L'exercice social de la Société commencera en date du 1<sup>er</sup> juillet et finira en date du trente juin de chaque année.

Les comptes de la Société seront exprimés en euros/EUR.

**Art. 18. Attribution des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit comme il est dit à l'article 5 des présents statuts, capital social tel qu'il est augmenté ou réduit de temps en temps.

L'Associé Commandité déterminera comment sera distribué le restant du bénéfice annuel net et décidera de payer des dividendes de temps en temps, de la manière qu'il pense être au mieux des intérêts de la Société et de la stratégie de la Société.

L'assemblée générale des Associés devra approuver la décision de l'Associé Commandité de payer des dividendes ainsi que l'attribution du bénéfice proposée par l'Associé Commandité.

Les dividendes sont payables en euros/EUR ou en toute autre devise déterminée par l'Associé Commandité à tels endroits et moments déterminés par le même Associé.

L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intermédiaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être volontairement dissoute par une décision de l'assemblée générale des Associés avec l'accord de l'Associé Commandité.

Ensuite, au cas où l'Associé Commandité se retire tel que défini à l'article 2, le retrait de l'Associé Commandité entraînera nécessairement la dissolution de la Société.

Les Associés tiendront en pareil cas une assemblée générale pour acter la dissolution de la Société et pour définir toutes les actions pertinentes en relation avec la liquidation de la Société. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Associés qui va également définir leur pouvoirs et rémunération.

**Art. 20. Modifications.** Les présents statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée des associés sous les conditions de quorum et de vote requises par les lois du Luxembourg et sous réserve d'être approuvés par l'Associé Commandité.

**Art. 21. Loi applicable.** Tous les points non réglés par les présents statuts sont gouvernés par le droit luxembourgeois.

#### *Dispositions transitoires*

(1) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer le mandat des administrateurs DE BERNARDI Angelo, DE BERNARDI Alexis et de Luca ANIASI avec effet à la date des présentes et leur accorde pleine et entière décharge du fait de leur mandat.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes au Conseil de surveillance de la Société pour une durée de six ans:

- Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Régis DONATI, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et
- Lorenzo GIANELLO, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Estimation des frais et dépenses*

Les comparants déclarent que les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes espèces qui vont être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française: à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date sus mentionnée.

Et après lecture faite aux représentants des parties comparantes, les représentants ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Erk, A. Fernandes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. LAC/2009/3308. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009020403/5770/270.

(090021289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Jewels Manufacturing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.384.

L'an deux mil huit, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme JEWELS MANUFACTURING S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration en date du 4 novembre 2008. Une copie conforme des dites résolutions se trouve annexée au projet de fusion notarié dont question ci-après.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 novembre 2008, les conseils d'administration de la société anonyme JEWELS MANUFACTURING S.A. ("la société absorbante"), avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo et de la société anonyme W.J.R. PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle ("la société absorbée") ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société anonyme JEWELS MANUFACTURING S.A. absorbe la société anonyme W.J.R. PARTICIPATIONS S.A. Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion. Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2856 du 28 novembre 2008.

2. Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir d'aujourd'hui et la société W.J.R. PARTICIPATIONS S.A. a donc définitivement cessé d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008. LAC/2008/53227. Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009020369/208/36.

(090021239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Brindisi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.893.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Brindisi S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 122.893,



constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C n° 484 du 29 mars 2007.

L'assemblée est présidée par Mme Pascale MARIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Nicolas HARS, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Joël FOREST, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 310 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Présentation:

A: du projet de fusion daté du 13 novembre 2008, prévoyant l'absorption de la société de droit danois dénommée "Banchory Investments ApS", une société privée danoise à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Rubrique Société CVR n° 29978522, ayant son siège social à Frederiksgade 21, 1. DK-1265 Copenhague, Danemark (ci après nommée "la société absorbée"), par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial C n° 2844 du 27 novembre 2008 et les annexes au Mémorial C n° 2856 du 28 novembre 2008, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 13 novembre 2008, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3. Constatation que les formalités relatives à la fusion ont été accomplies auprès de la société absorbée suivant les lois du Danemark.

4. Approbation du projet de fusion du 13 novembre 2008 publié au Mémorial C n° 2844 du 27 novembre 2008 et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion.

5. Constatation de la réalisation de la fusion

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: du projet de fusion daté du 13 novembre 2008, prévoyant l'absorption de la société de droit danois dénommée "Banchory Investments ApS", une société privée danoise à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Rubrique Société CVR n° 29978522, ayant son siège social à Frederiksgade 21, 1. DK-1265 Copenhague, Danemark (ci après nommée "la société absorbée"), par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial C n° 2844 du 27 novembre 2008 et les annexes au Mémorial C n° 2856 du 28 novembre 2008, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée,

et dont une copie du projet de fusion approuvé par chaque société reste annexée, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte.

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 13 novembre 2008, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion.

Plus particulièrement, l'assemblée est informée que le conseil d'administration de la société a établi des nouveaux comptes renseignant une modification importante du patrimoine entre la date de l'établissement du projet de fusion et la date de la présente assemblée. L'Assemblée générale approuve les comptes tels que modifiés.

Ces rapports et comptes, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société, soit en original soit en projet.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée constate que les formalités relatives à la fusion ont été accomplies auprès de la société absorbée suivant les lois du Danemark sur le vu d'un certificat établi par le registre de commerce danois en date du 17 décembre 2008, rédigé en danois suivi d'une traduction assermentée en langue allemande, lesquels restent annexés au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée approuve le projet de fusion du 13 novembre 2008 dûment publié au Mémorial C n° 2844 du 27 novembre 2008,

et décide de réaliser la fusion par absorption de la société "Banchory Investments ApS" par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion.

Dans ce contexte, vu que la Société absorbante détient l'entière propriété du capital de la Société absorbée, il n'y aura aucune répartition à l'actionnaire de la société absorbée, tel que cela ressort du registre des actions nominatives de la société absorbée, dont une copie reste annexée au présent acte. Il ne sera pas émis de nouvelles actions par la société absorbante et ainsi il n'y aura aucune indication par rapport à la date d'émission et les droits attachés à de nouvelles actions, il ne sera réalisé aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée, aucun rapport d'échange n'est à calculer et aucun expert ne sera nommé en vue d'émettre un rapport sur le rapport d'échange.

La fusion aura pour conséquence que tous les actifs et passifs de la Société absorbée seront transférés à la Société absorbante.

Parmi les actifs de la Société absorbée figurent les biens immobiliers suivants

Sur la Commune de TOURRETTE-SUR-LOUP (ALPES-MARITIMES) 900, chemin Saint Martin,

Une PROPRIÉTÉ comprenant:

- Une maison à usage d'habitation composée d'un séjour, une cuisine, quatre petites chambres, trois pièces d'eau,
- Une chapelle en ruine attenante,
- Un atelier

Et terrain autour avec piscine.

Figurant au cadastre savoir:

Section	N°	Lieudit	Surface
C	306	SAINT MARTIN	00ha01a90ca
C	307	SAINT MARTIN	00ha06a79ca
C	308	SAINT MARTIN	00ha14a18ca
C	309	SAINT MARTIN	00ha07a40ca
C	310	SAINT MARTIN	00ha10a85ca
C	314	SAINT MARTIN	00ha01a48ca
C	315	SAINT MARTIN	00ha03a03ca
C	316	SAINT MARTIN	00ha03a29ca
C	317	SAINT MARTIN	00ha07a02ca
C	318	SAINT MARTIN	00ha01a68ca
C	319	SAINT MARTIN	00ha10a10ca
C	320	SAINT MARTIN	00ha08a09ca
C	321	SAINT MARTIN	00ha01a45ca
C	322	SAINT MARTIN	00ha05a16ca
C	323	SAINT MARTIN	00ha03a56ca
C	324	SAINT MARTIN	00ha22a90ca
C	325	SAINT MARTIN	00ha04a81ca
C	326	SAINT MARTIN	00ha19a55ca
C	327	SAINT MARTIN	00ha08a62ca

Total surface: 01ha 41a86c

Ces immeubles prédésignés sont grevés des hypothèques/et ou privilèges et/ou droits de résolutions suivants:

- une hypothèque conventionnelle prise conformément à un acte notarié pour un montant de EUR 1.150.000 en principal
- une hypothèque conventionnelle prise conformément à un acte notarié pour un montant de EUR 450.000 en principal.

#### *Déclaration*

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante (notre Société) et du projet de fusion, ainsi que les sociétés qui fusionnent ont approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes.

#### *Cinquième résolution*

Vu le projet de fusion tel que présenté à l'assemblée des actionnaires de la société absorbée, l'approbation de la fusion et du projet de fusion par la société absorbée dans les mêmes termes, dont une copie en langue danoise et anglaise reste annexée au présent acte,

l'assemblée de la société absorbante constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente assemblée générale approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 8.000,-.

Les parties déclarent que la présente opération de fusion a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MARIOTTI, N. HARS, J. FOREST, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2009, LAC/2009/462: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009020367/208/153.

(090021247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

### **MORSUM Société Anonyme.**

Siège social: L-3877 Schifflange, 20, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 87.249.

Par résolutions prises en date du 14 mai 2008, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des "Mitglied des Verwaltungsrats" suivants:

- EUFRA HOLDING AG, avec siège social au 1A, Hofstrasse, 6300 Zug, Suisse

- Ernst F. Schroeder, avec adresse professionnelle au 14, Lutterstrasse, 33617 Bielefeld, Allemagne

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat d'administrateur de Jean Kaiser, avec adresse au 20, Rue du Stade, L-3877 Schifflange, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

3. Nomination de:

- Mathias Gerner avec adresse professionnelle au 14, Lutterstrasse, 33617 Bielefeld, Allemagne, au mandat de "Mitglied des Verwaltungsrats"

- Jutta Schebaum, avec adresse professionnelle au 14, Lutterstrasse, 33617 Bielefeld, Allemagne, au mandat de "Mitglied des Verwaltungsrats"

avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020295/581/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

### **Mast Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.495.

### STATUTS

L'an deux mille neuf,

le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- La société "Pan European Ventures S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Denis BRETTNACHER, employé privé, avec adresse professionnelle au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 22 janvier 2009.

2.- La société "Panev S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Denis BRETTNACHER, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "MAST FINANCE S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) représenté par cinq mille (5'000) actions d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (200.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (2'000'000.- EUR) qui sera représenté par dix mille (10'000) actions d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (200.- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin 2010.

### Souscription et Libération

Les cinq mille (5'000) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- "Pan European Ventures S.A.", prédésignée, deux mille cinq cents actions . . . . .	2'500
2.- "Panev S.A.", prédésignée, deux mille cinq cents actions . . . . .	2'500
TOTAL: CINQ MILLE actions . . . . .	5'000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille trois cents euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique), le 07 février 1964, domicilié professionnellement au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, 5 rue Eugène Ruppert;

2.- Monsieur Gérard VAN HUNEN, employé privé, né à s-Gravenhage (Pays-Bas), le 15 septembre 1967, domicilié professionnellement au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, 5 rue Eugène Ruppert;

3.- La société "LUX KONZERN S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 80 993).

#### Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société "CO-VENTURES S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 48838).

#### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

#### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. BRETTNACHER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/959. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009020396/239/197.

(090021066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**CyberTech Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.805.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CYBERTECH SYSTEMS & SOFTWARE LTD, INDIA, avec siège au B-65, CyberTech House, J. B. Sawant Marg, Thane 400 604, Maharashtra, India,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations :

1. Que la société anonyme CYBERTECH EUROPE, R.C.S. Luxembourg B n° 59805, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée en date du 03 juillet 1997, suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 541 du 02 octobre 1997, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 196 du 24 février 2003 (ci-après "la société").

2. Que le capital social de la société anonyme CYBERTECH EUROPE s'élève actuellement à EUR 1.643.891,04 représenté par 1.326.289 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que la mandante est la propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société CYBERTECH EUROPE.

4. Que la mandante, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la société CYBERTECH EUROPE a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur il réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. FLEMING, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation : LAC/2008/50821. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020354/211/44.

(090020938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.